

## Antipolis 2019

Vendredi 3 – dimanche 5 mai 2019

### Société des régates d'Antibes Grade 5A

#### ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE TYPE HABITABLES 2017-2020

#### 1. RÈGLES

- 1.1 La régata sera régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*
- 1.2 Équipes composés de **deux personnes minimum**.
- 1.4 La partie B, section II du RIPAM (COLREG) quand elle remplace les règles du Chapitre 2 des RCV, entre 45 minutes après l'heure légale du coucher du soleil (20h35), et celle du lever du soleil (06h20).
- 1.5 Les RSO ne sont pas applicables pour cette course.

#### 2. AVIS AUX CONCURRENTS

Le tableau officiel sera situé au Club House de la SR Antibes.

#### 4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Le mat sera situé au Club House de la SR Antibes.

#### 5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 Le briefing skipper se déroulera le vendredi 3 mai à 17h45 au siège de la SRA
- 5.2 Une seule course est prévue selon le programme suivant:
- 5.3

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement
3 mai	19h00

#### 6. PAVILLONS DE CLASSE

Description des pavillons de classe :

#### Société des Régates d'Antibes 2019

Groupes nets	Filière Croiseur	Filière Régate
Classes Osiris	C,D,E,F,G	R et L
Flamme 1	Croiseurs 28 et + Régate 26.1 et +	
Flamme 2	20.5 à 27.9	26 et moins
Flamme 3	14 à 20.4	
Flamme 4	0 à 13.9	
Pavillon Hobie		M2K

#### 8. LES PARCOURS

- 8.2 - **Parcours 1** - 118 milles  
Départ Antibes  
Porquerolles à laisser à tribord  
Arrivée Antibes

- **Parcours 2** - 89.6 milles

Départ Antibes  
Fourmigue de Bormes à babord  
Arrivée Antibes

- **Parcours 3** - 60.9 milles

Départ Antibes  
Laisser le Lion de mer à babord,  
Laisser le houlgraphe de Villefranche a babord  
Arrivée Antibes

- **Parcours 4** - 54.6 milles

Départ Antibes  
Laisser la Moutte à babord  
Arrivée Antibes

- **Parcours 5** - 35.8 milles

Départ Antibes  
Lion de mer à laisser à babord  
Arrivée Antibes

- 8.3 Pour tous les parcours : La cardinale Sud « Les Moines » (43.29.96 N et 07.03.09 E) doit être laissés à terre.  
Le cap d'Antibes est marque de parcours.

## 9. MARQUES

Marque de départ : Bateau portant pavillon Orange  
Marque de dégagement : Bouée noir cylindrique  
Porquerolle Jaune-Garde : 43.00.42 N et 06.09.59 E  
La Fourmigue : 43.06.36 N et 06.24.24 E  
La Moutte : 43.16.42 N et 06.42.63 E  
Lion de mer : Îlot rocheux situé devant le Port Santa Lucia à St Raphaël situé par 43.24.41 N et 06.46.45 E  
Houlgraphe : 43.40.90 N et 07.19.18 E  
Marque B : Bouée cylindrique verte de marquage de la zone de navigation interdite à l'approche de l'arrivée par 43.35.282 N et 07.08.048 E (environ 120m de la digue)  
Marque A et marque d'arrivée: Bouée pyramidale jaune par 43.35.284 N et 7.08.160 E (Environ 300m de la digue)

## 10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Interdiction de naviguer entre la Grenille et la Pointe Bacon.

## 11. LE DÉPART

- 11.1 Alignement de la ligne de départ : mât arborant le pavillon orange sur le bateau comité course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord  
11.3 Délai pour prendre le départ après le signal de départ : 10 minutes

## 13. L'ARRIVÉE

- 13.1 Alignement de la ligne d'arrivée : mât arborant le pavillon orange situé sur la capitainerie de l'IYCA à l'extrémité et le coté parcours de la marque d'arrivée.  
De nuit la bouée sera signalé par un feu scintillant

## 14. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

- 14.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.  
14.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B Section II du RIPAM, la règle 44.1 ne s'applique pas.

## 15. TEMPS LIMITES ET TEMPS CIBLE

- 15.1 Temps limite pour finir les courses : 17h00 le dimanche  
15.2 Les bateaux manquant à finir dans le délai ci-dessus sont classés « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

**16. RÉCLAMATIONS ET DEMANDES DE RÉPARATION**

- 16.1 Le secrétariat du jury sera situé au Club House de la SR Antibes  
16.3 La salle du jury sera située dans le Club House de la SR Antibes

**17. CLASSEMENT**

- 17.2 Nombre de courses à valider pour valider la compétition : 1  
17.3 Courses retirées ; aucune  
17.4 Le calcul du temps compensé sera fait selon le système temps sur distance pour les bateaux OSIRIS-HN France avec CVL et temps sur temps pour les Multi 2000.  
17.5 Les coefficients utilisés pour le calcul des temps compensés seront affichés avant la course.

**18. RÈGLES DE SECURITE**

- 18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. *[DP]*  
18.3 Canal VHF : **6**  
18.4 Il est interdit de naviguer en course avec l'ancre installée sur le davier d'étrave débordant de la coque  
18.5 La VHF est obligatoire a bord.  
18.6 **Pour les équipages en double, le port du gilet équipé d'une lampe homologuée est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve. Une VHF accessible du cockpit est obligatoire. *[DP]***  
18.7 Tout skipper, ou son représentant, doit signer **impérativement** une feuille d'émargement avant le départ d'Antibes. Cet émargement sera ouvert de 14h à 18h le vendredi 3 mai au Club House. *[DP]*  
Tout skipper (ou son représentant) doit remettre au PC course, une déclaration d'arrivée dans l'heure qui suivra son arrivée, si le club est fermé la mettre dans la boîte à lettres du Mistral. *[DP]*  
18.8 Numéro P.C. COURSE 04.89.68.90.42

**20. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT**

- 20.2 Un bateau doit être conforme aux règles 2 heures avant son signal d'avertissement et une heure après l'heure limite de dépôt des réclamations. *[DP]*

**22. BATEAUX OFFICIELS**

Identification des bateaux officiels : pavillon de la SR Antibes

**27. PRIX**

La remise des prix se déroulera à 18h30 dimanche soir.

**ARBITRES DÉSIGNÉS :**

Nom du président du comité de course : Dominique Géniaux